

Informations de base

2021/2531(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Secteur des fruits et légumes et le secteur vitivinicole: mesures temporaires exceptionnelles dérogeant au règlement (UE) n° 1308/2013 en vue de remédier aux perturbations du marché provoquées par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place à cet égard (modifiant le règlement délégué (UE) 2020/592)

Complétant [2011/0281\(COD\)](#)

Subject

3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux

3.10.06.01 Fruits, agrumes

3.10.06.02 Légumes

3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond

Rapporteur(e)

Date de nomination

AGRI

Agriculture et développement rural

LINS Norbert (EPP)

09/02/2021

Evénements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
28/01/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)00368	
28/01/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
10/02/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/03/2021	Décision du Parlement	T9-0064/2021	

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2531(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2011/0281(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/9/05224

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B9-0157/2021	26/02/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0064/2021	09/03/2021	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)00368	28/01/2021	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	